



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 42273

Texte de la question

M. Jean Rigaud attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prestation spécifique dépendance (PSD) créée par la loi n° 97-60 du 27 janvier 1997. De nombreux retraités s'inquiètent des conditions de prise en charge des personnes âgées dépendantes. Il existe actuellement, en effet, 166 000 bénéficiaires de la PSD, alors que, selon l'INSEE, 700 000 personnes seraient dépendantes. De plus l'attribution de cette allocation est laissée à l'appréciation des conseils généraux, ce qui entraîne des disparités entre départements. Il lui demande si elle envisage de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le dispositif de la PSD afin que cette allocation devienne une véritable prestation d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigaud](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42273

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1239